



**L'examen et l'adoption du compte administratif et de gestion 2020 tenu à l'occasion du conseil de communauté le 02 septembre 2021 dans un hôtel de la place a laissé entrevoir des changements et des progrès notables. Qu'il s'agisse des réalisations ou de la tenue des documents comptables nonobstant la morosité ambiante, les enjeux sécuritaires et sanitaires de la Covid-19.**

***<< Je félicite le maire pour ces résultats qui ma foi sont bons. Je félicite également la belle collaboration qui existe entre le maire de la ville et les deux maires d'arrondissement d'Ebolowa 1er et Ebolowa 2 ème ainsi que la très bonne qualité des documents et des éléments de calcul qui permettront aux éléments du contrôle supérieur de l'état en mission une bonne lisibilité >>.***

Ainsi s'est exprimé l'autorité de tutelle, le préfet de la Mvila, Syliac Marie Mvogo à l'entame de son discours introductif au regard des documents déposés quelques jours avant dans son cabinet. Des félicitations sur les travaux d'aménagement des feux de signalisation routier bien visibles, l'installation des lampadaires solaires, la mise en place d'une police municipale, le lancement du site internet de la communauté urbaine d'Ebolowa et l'aménagement de certaines routes bloquées en plein centre urbain entre autre...

Toutefois, 11 délibérations ont retenu l'attention des membres du conseil de communauté, des

délibérations en attente d'amendements pour redynamiser et renforcer l'efficacité des services de la mairie. Ainsi sur le budget initial de l'exercice 2020 arrêté à la somme de 3 milliards 347 millions F.CFA, il ressort un excédent des recettes ou des dépenses de l'ordre de 18 millions 570 F.CFA qui sera affecté au budget d'investissement 2021 au titre des réserves aux investissements. Une amélioration des performances de la Communauté Urbaine d'Ebolowa multipliée par cinq selon le maire de la ville Dr Daniel Edjo'o :

**<< Nous pouvons obtenir une nette amélioration du taux d'exécution du budget de l'exercice 2020 par rapport au compte administratif 2019 dont le taux global atteignait à peine de 7% >>.**

Un résultat qui trouve son fondement dans la faible mobilisation de nos recettes propres à martelé le maire de la ville, le non versement à temps de certaines recettes fiscales même si pour la tutelle il est clair que pour être productif, il faille sortir de la dépendance des centimes additionnels communaux et autres subventions de l'état. D'un autre côté les conseillers que de passer du temps à contrôler et à surveiller le maire, ils gagneraient plutôt à l'aider en faisant des propositions et des suggestions constructives.